

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL**ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ****SESSION 2022****Sciences économiques et sociales**

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou l'un des deux sujets d'épreuve composée (sujet A ou sujet B).

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Les effets induits du commerce international sont-ils toujours positifs ?

DOCUMENT 1

[...] Troisième région française de textile et d'habillement et l'une des plus anciennes, le Nord-Pas-de-Calais employait en 2012 un peu plus de 11 500 salariés dont 10 000 dans le textile et 1 500 dans l'habillement soit 10 % des effectifs nationaux et 6 % des emplois industriels du Nord-Pas-de-Calais. En termes de structure, les entreprises sont majoritairement de petites entités (environ une sur deux a moins de 5 salariés). Les implantations sont très concentrées géographiquement dans l'agglomération lilloise et les bassins d'emplois de Roubaix-Tourcoing.

Le Nord-Pas-de-Calais est l'une des plus anciennes régions textile spécialisée dans le moulinage, la filature de la laine, du coton et du lin. Or, depuis plusieurs années, ces activités rencontrent de graves difficultés suite à la mondialisation des échanges, au développement des produits asiatiques et au comportement des consommateurs qui privilégient l'approche par les prix. La majorité des entreprises de la filière laine ont fermé leurs portes telles que les entreprises Peignage Amédée à Roubaix (1 000 personnes licenciées en 1990), Paul et Jean Tiberghien à Tourcoing (1 200 personnes licenciées en 1990). La dernière filature de laine, Filature Saint-Liévin, à Wattrelos et la teinturerie Caulliez-Delaoutre à Tourcoing, ont déposé leur bilan en 2003, privant ainsi 345 personnes de leur emploi. Le groupe Chargeurs a délocalisé une partie de sa production en Hongrie, en Chine et en Lituanie. Le groupe Dewavrin spécialisé originellement dans le négoce de textiles nobles, est aujourd'hui un acteur de l'industrie cosmétique et pharmaceutique. En 2009, les trois quarts des investissements mondiaux de la région en matière de tissage étaient réalisés en Chine et la moitié des investissements en filature était réalisée en Inde et au Pakistan. Entre 2000 et 2010, le secteur a enregistré une baisse de 39 % de ses effectifs. La concurrence s'est imposée, apportant avec elle des produits finis composés de fils étrangers.

Pour faire face à ces difficultés, la région a cherché à renouveler son industrie en développant des produits à plus fortes intensités technologiques [...]. En 2012, la région s'est positionnée comme second producteur de textiles techniques avec 140 entreprises spécialisées [...].

Source : Dalila MESSAOUDI, « L'innovation à l'épreuve des délocalisations : le cas de l'industrie textile en France », *Innovations*, n°48, Mars 2015.

DOCUMENT 2

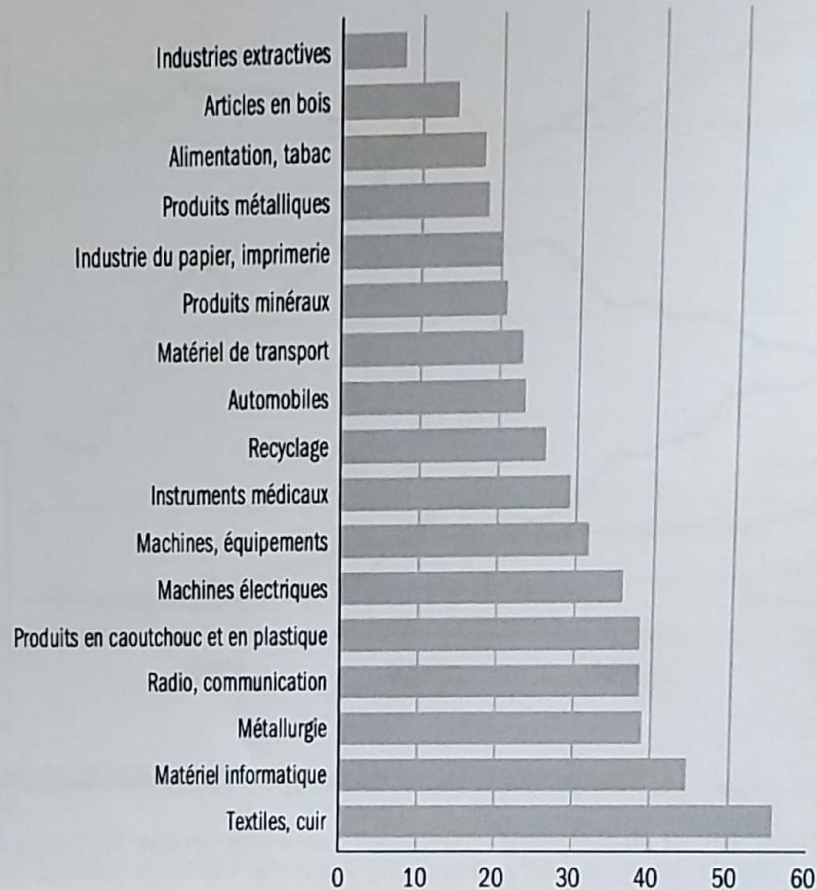
Croissance en volume du commerce mondial de marchandises et du PIB réel mondial, 2011-2018 (variation annuelle en pourcentage)



Source : OMC, Examen statistique du commerce mondial, 2019.

DOCUMENT 3

Diminutions des prix à la consommation induites par le commerce en biens intermédiaires¹ selon le secteur (en %)



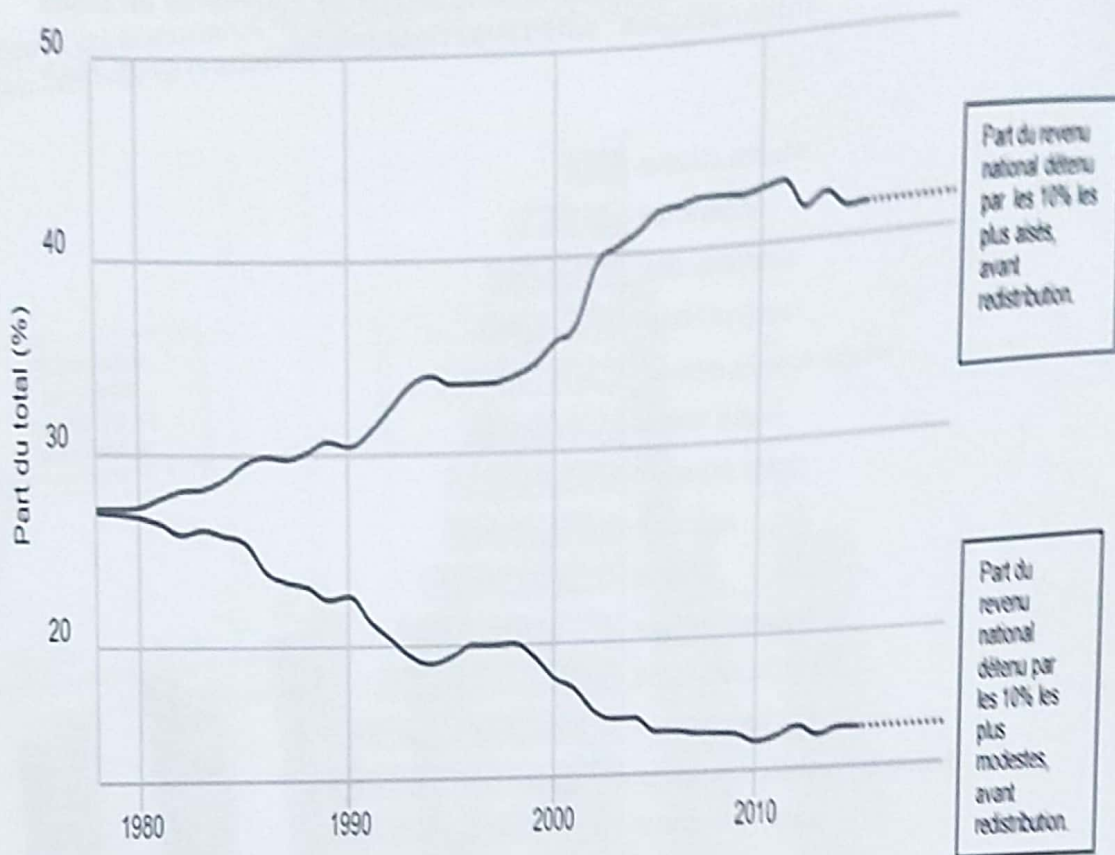
Source : Joaquim BLAUM, Claire LELARGE, Michael PETERS, « Toutes les entreprises tirent-elles les mêmes bénéfices du commerce de biens intermédiaires ? », *Rue de la Banque*, n°70, Octobre 2018.

Note : l'échantillon des entreprises considérées porte sur 170 000 entreprises dont 38 000 sont importatrices sur la période 2002-2006.

1 : Biens intermédiaires : biens le plus souvent destinés à être réincorporés dans d'autres biens ou qui sont détruits par leur utilisation pour produire d'autres biens.

DOCUMENT 4

Évolution des inégalités en Chine, 1978-2019 (en % du revenu national)



Source: d'après World Inequality Database, www.wid.world.fr, 2021.

Note : La Chine s'ouvre au commerce international à la fin des années 1970 sous l'impulsion de réformes économiques impulsées par Deng Xiaoping. La Chine devient membre de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) en 2001.

Épreuve composée

Si le candidat choisit l'épreuve composée, il traite au choix le sujet A ou le sujet B.

ÉPREUVE COMPOSÉE - SUJET A

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

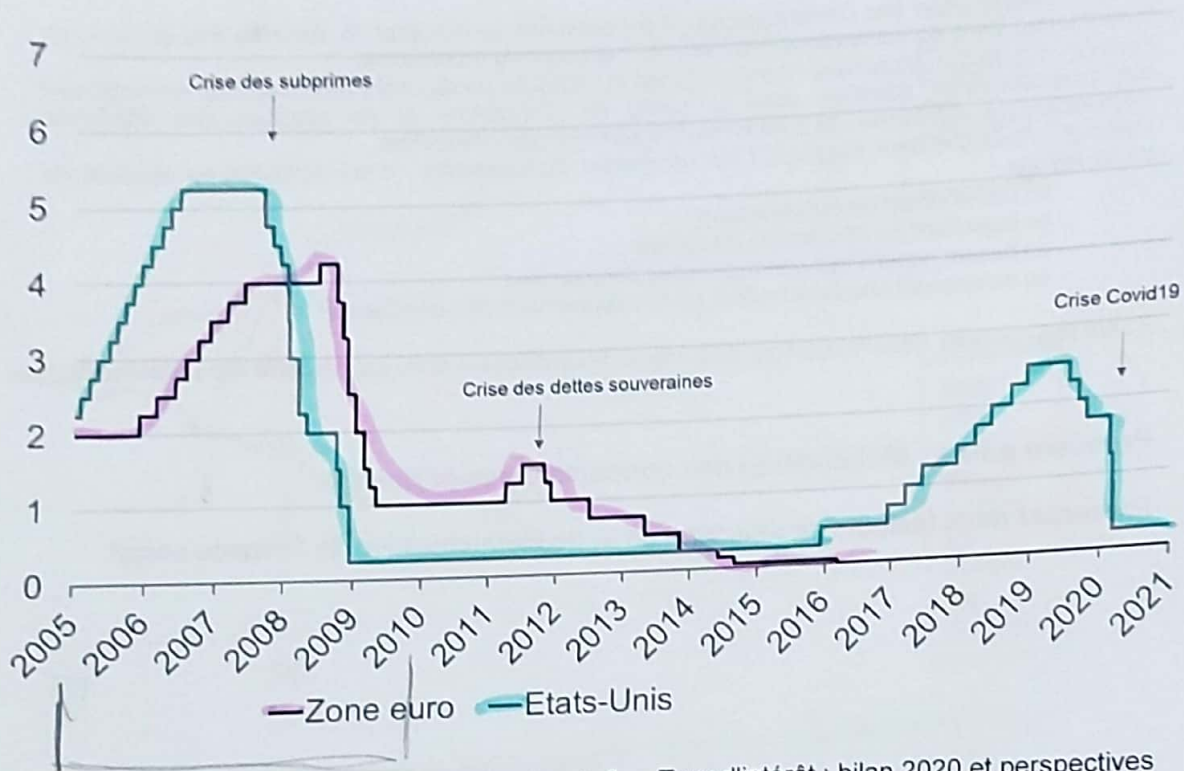
Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Présentez deux facteurs de structuration et de hiérarchisation de l'espace social.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

DOCUMENT

Taux d'intérêt directeurs (en %)



Source : d'après www.caissedesdepots.fr, « Taux d'intérêt : bilan 2020 et perspectives 2021 », 6 janvier 2021.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous comparerez l'évolution du taux d'intérêt directeur aux États-Unis et dans la zone euro entre 2005 et 2010. (2 points)
2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez comment la politique monétaire peut agir sur la conjoncture économique. (4 points)

politique → conjoncturelle → monétaire → de relâcher ↑
→ budgétaire → de rigueur ↑
→ structurelle
banque
taux directeur

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)

Cette partie comporte trois documents.

SUJET : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que certaines évolutions de l'emploi peuvent remettre en cause le pouvoir intégrateur du travail.

DOCUMENT 1

Taux de chômage au sens du BIT² selon les caractéristiques des personnes, en pourcentage.

	2008	2010	2012	2014	2016	2018
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 120	2 679	2 855	3 020	2 972	2 702
Taux de chômage	7,4	9,3	9,8	10,3	10,1	9,1
Par sexe						
Femmes	7,8	9,5	9,7	10,0	9,9	9,1
Hommes	7,1	9,1	9,8	10,5	10,2	9,0
Par âge						
15-24 ans	19,0	23,3	24,4	24,2	24,6	20,8
25-49 ans	6,7	8,4	9,1	9,7	9,3	8,5
50 ans ou plus	4,4	5,6	6,1	6,9	6,9	6,4
Par catégorie socioprofessionnelle						
Cadres	2,9	3,7	3,5	4,4	3,5	3,4
Professions intermédiaires	3,9	4,8	5,3	5,8	5,4	5,1
Employés	7,2	9,2	10,1	10,5	10,6	9,9
Ouvriers	10,1	13,3	14,2	14,7	14,9	12,6
Ouvriers qualifiés	7,4	9,9	10,9	11,9	11,8	9,6
Ouvriers non qualifiés ¹	15,0	18,9	19,9	19,9	20,2	17,8
Par statut d'immigration						
Immigrés	nd	nd	nd	17,6	17,5	15,3
Non-immigrés	nd	nd	nd	9,5	9,2	8,3
Descendants d'immigrés	nd	nd	nd	14,5	14,3	13,3
Sans lien avec l'immigration	nd	nd	nd	8,9	8,6	7,7
Par type de zone géographique						
Rurale	nd	nd	nd	6,8	6,7	5,9
Urbaine	nd	nd	nd	11,3	11,1	10,0

Nd : non disponible.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

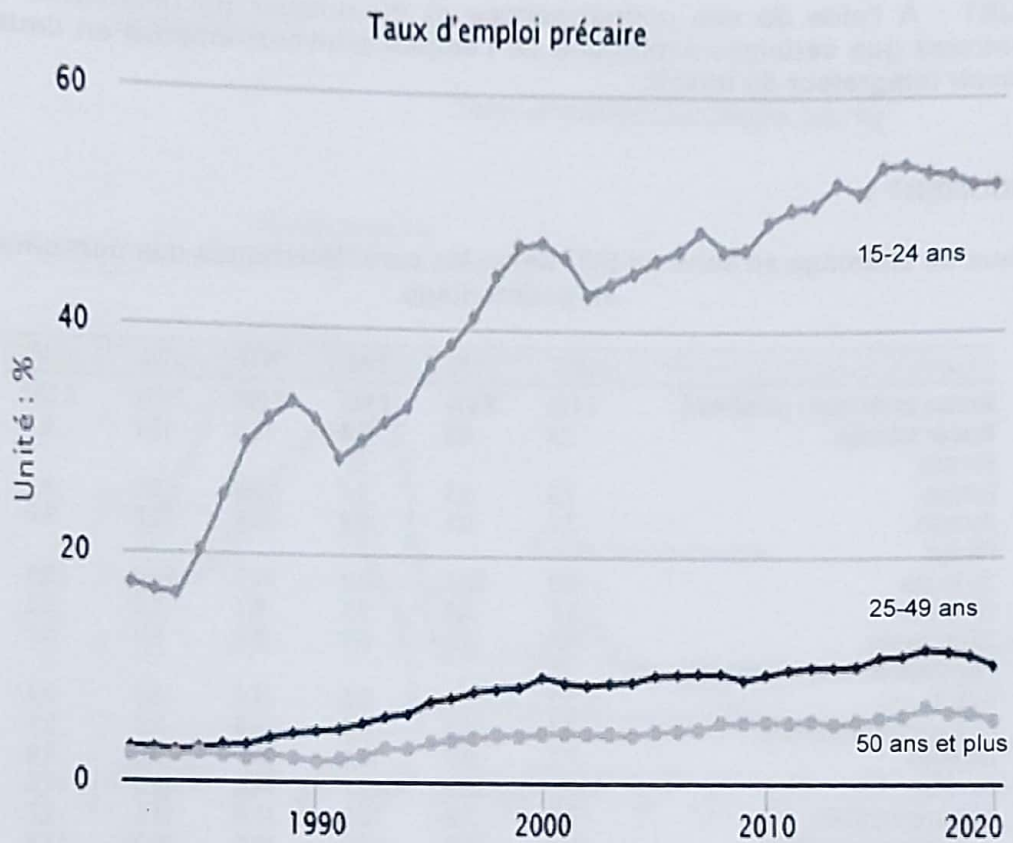
Source : d'après INSEE, *France, Portrait social*, édition 2019.

1 : Ouvriers non qualifiés : y compris ouvriers agricoles.

2 : Chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) : un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

DOCUMENT 2

Évolution de la précarité selon l'âge.



Champ : part des intérimaires, CDD (Contrats à Durée Déterminée) et apprentis rapportée à l'emploi total.

Lecture : 52,6 % des jeunes de 15 à 24 ans qui travaillent ont un contrat précaire en 2020.

Source : d'après INSEE, Observatoire des inégalités, « L'évolution de la précarité de l'emploi selon l'âge », 1^{er} Juillet 2021.

DOCUMENT 3

[...] De manière générale, les travailleurs sous un régime d'indépendant bénéficient de couvertures obligatoires du même type que celle des salariés concernant les principaux risques : maladie, maternité, retraite de base et complémentaire, invalidité-décès, prestations familiales, formation professionnelle [...]. Il n'en reste pas moins que certaines protections ne sont pas assurées aux travailleurs indépendants.

En premier lieu, la Sécurité sociale des indépendants n'assure pas les accidents du travail et les maladies professionnelles. Tout travailleur indépendant a cependant la possibilité de souscrire auprès de la Sécurité sociale une assurance volontaire et individuelle contre ce risque, moyennant le paiement d'une cotisation. Celle-ci est calculée sur la base d'un revenu annuel de référence qui ne peut être inférieur à 18 575,56 euros au 1^{er} avril 2019 [...].

En deuxième lieu, la généralisation de la complémentaire santé, désormais obligatoire pour tous les salariés et financée à hauteur de 50 % au moins par l'employeur, ne concerne pas les indépendants ; il revient donc à ces derniers de souscrire une assurance complémentaire.

En troisième lieu, jusqu'en 2019, les indépendants ne bénéficiaient d'aucune protection contre la perte d'activité, n'étant pas affiliés à l'assurance chômage. Toutefois, depuis le 1^{er} novembre 2019, une allocation aux travailleurs indépendants est versée par Pôle emploi, sous conditions de ressources¹, de durée d'activité² et de revenus antérieurs d'activité³, aux non-salariés dont l'activité a cessé du fait d'une liquidation judiciaire ou d'un redressement judiciaire. Ces conditions restrictives excluent de fait la grande majorité des travailleurs de plateformes du bénéfice de ce dispositif [...].

Source : Michel FORISSIER, Catherine FOURNIE, Frédérique PUISSAT,
« Travailleurs des plateformes : au-delà de la question du statut, quelles
protections ? » *Rapport d'information n° 452 fait au nom de la commission des
affaires sociales*, déposé le 20 mai 2020.

- 1 : L'intéressé doit bénéficier de ressources personnelles inférieures au montant du revenu de solidarité active (RSA).
- 2 : Le bénéficiaire doit avoir exercé une activité non salariée pendant au moins deux ans au titre d'une seule et même entreprise.
- 3 : Au moins 10 000 euros par an en moyenne sur les deux dernières années au titre de l'activité non salariée.

ÉPREUVE COMPOSÉE - SUJET B

Cette épreuve comprend deux parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre aux trois questions proposées en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

Partie 2 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (10 points)

Question 1 (4 points)

Montrez, à l'aide de deux exemples, que l'engagement politique peut prendre des formes variées.

Question 2 (3 points)

Montrez que l'innovation peut aider à reculer les limites écologiques auxquelles se heurte la croissance économique.

Question 3 (3 points)

Montrez que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif.

Deuxième partie : Raisonement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)

Cette partie comporte trois documents.

SUJET : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que certaines évolutions de l'emploi peuvent remettre en cause le pouvoir intégrateur du travail.

DOCUMENT 1

Taux de chômage au sens du BIT² selon les caractéristiques des personnes, en pourcentage.

	2008	2010	2012	2014	2016	2018
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 120	2 679	2 855	3 020	2 972	2 702
Taux de chômage	7,4	9,3	9,8	10,3	10,1	9,1
Par sexe						
Femmes	7,8	9,5	9,7	10,0	9,9	9,1
Hommes	7,1	9,1	9,8	10,5	10,2	9,0
Par âge						
15-24 ans	19,0	23,3	24,4	24,2	24,6	20,8
25-49 ans	6,7	8,4	9,1	9,7	9,3	8,5
50 ans ou plus	4,4	5,6	6,1	6,9	6,9	6,4
Par catégorie socioprofessionnelle						
Cadres	2,9	3,7	3,5	4,4	3,5	3,4
Professions intermédiaires	3,9	4,8	5,3	5,8	5,4	5,1
Employés	7,2	9,2	10,1	10,5	10,6	9,9
Ouvriers	10,1	13,3	14,2	14,7	14,9	12,6
Ouvriers qualifiés	7,4	9,9	10,9	11,9	11,8	9,6
Ouvriers non qualifiés ¹	15,0	18,9	19,9	19,9	20,2	17,8
Par statut d'immigration						
Immigrés	nd	nd	nd	17,6	17,5	15,3
Non-immigrés	nd	nd	nd	9,5	9,2	8,3
Descendants d'immigrés	nd	nd	nd	14,5	14,3	13,3
Sans lien avec l'immigration	nd	nd	nd	8,9	8,6	7,7
Par type de zone géographique						
Rurale	nd	nd	nd	6,8	6,7	5,9
Urbaine	nd	nd	nd	11,3	11,1	10,0

le + élevé

Nd : non disponible.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Source : d'après INSEE, France, Portrait social, édition 2019.

1 : Ouvriers non qualifiés : y compris ouvriers agricoles.

2 : Chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) : un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

DOCUMENT 2

Évolution de la précarité selon l'âge.



Champ : part des intérimaires, CDD (Contrats à Durée Déterminée) et apprentis rapportée à l'emploi total.

Lecture : 52,6 % des jeunes de 15 à 24 ans qui travaillent ont un contrat précaire en 2020.

Source : d'après INSEE, Observatoire des inégalités, « L'évolution de la précarité de l'emploi selon l'âge », 1^{er} Juillet 2021.

DOCUMENT 3

[...] De manière générale, les travailleurs sous un régime d'indépendant bénéficient de couvertures obligatoires du même type que celle des salariés concernant les principaux risques : maladie, maternité, retraite de base et complémentaire, invalidité-décès, prestations familiales, formation professionnelle [...]. Il n'en reste pas moins que certaines protections ne sont pas assurées aux **travailleurs indépendants**.

En premier lieu, **la Sécurité sociale des indépendants n'assure pas les accidents du travail et les maladies professionnelles**. Tout travailleur indépendant a cependant la possibilité de souscrire auprès de la Sécurité sociale une assurance volontaire et individuelle contre ce risque, moyennant le paiement d'une cotisation. Celle-ci est calculée sur la base d'un revenu annuel de référence qui ne peut être inférieur à 18 575,56 euros au 1^{er} avril 2019 [...].

En deuxième lieu, la généralisation de la **complémentaire santé**, désormais obligatoire pour tous les salariés et financée à hauteur de 50 % au moins par l'employeur, **ne concerne pas les indépendants** ; il revient donc à ces derniers de **souscrire une assurance complémentaire**.

En troisième lieu, jusqu'en 2019, les indépendants ne bénéficiaient d'aucune protection contre la perte d'activité, n'étant **pas affiliés à l'assurance chômage**. Toutefois, **depuis le 1^{er} novembre 2019, une allocation aux travailleurs indépendants est versée par Pôle emploi**, sous conditions de ressources¹, de durée d'activité² et de revenus antérieurs d'activité³, aux non-salariés dont l'activité a cessé du fait d'une liquidation judiciaire ou d'un redressement judiciaire. **Ces conditions restrictives excluent de fait la grande majorité des travailleurs de plateformes du bénéfice de ce dispositif [...]**.

Source : Michel FORISSIER, Catherine FOURNIE, Frédérique PUISSAT,
« Travailleurs des plateformes : au-delà de la question du statut, quelles protections ? » *Rapport d'information n° 452 fait au nom de la commission des affaires sociales*, déposé le 20 mai 2020.

- 1 : L'intéressé doit bénéficier de ressources personnelles inférieures au montant du revenu de solidarité active (RSA).
- 2 : Le bénéficiaire doit avoir exercé une activité non salariée pendant au moins deux ans au titre d'une seule et même entreprise.
- 3 : Au moins 10 000 euros par an en moyenne sur les deux dernières années au titre de l'activité non salariée.